



Assemblée générale

3 juin 2016

La Gaude

Évolutions du dispositif

Proposition
de base

• $[(\text{Valeur locative cadastrale} - 20\%) + 25\%] + 5\text{€}/\text{m}^2$ puis de $10\text{€}/\text{m}^2$

- Années 2014 – 2015 - 2016
- Pas de dérogation pour les exploitants agricoles

Evolution 1:
2013

- Dérogation créée pour les terrains exploités en agriculture

Evolution 2:
2014

• $[(\text{Valeur locative cadastrale} - 20\%) + 25\%] + 5\text{€}/\text{m}^2$ puis de $10\text{€}/\text{m}^2$.

- Report de la mesure d'1 an => Années 2015 - 2016 - 2017
- Hors terrains exploités par des agriculteurs

Evolution 3:
2016

• $[(\text{Valeur locative cadastrale} - 20\%) + 25\%]$

- - 200 m²
- Hors terrains exploités par des agriculteurs: chefs d'exploitation + cotisants solidaires

A venir:
2017

• $[\text{Valeur locative cadastrale} - 20\%] + 3\text{€}/\text{m}^2$ (variable entre 1€ et 5€/m²)

- - 200 m²
- Hors terrains exploités par des agriculteurs: chefs d'exploitation + cotisants solidaires

Etat actuel

Sept. 16

Pas de mise en application de la mesure pour 2016 dans les Alpes-Maritimes

Oct. 16

Maires: donner la liste des propriétaires avant octobre 2016

Sept. 17

Si noms donnés avant octobre
[Valeur locative cadastrale – 20%] + 3€/m² (variable entre 1€ et 5€/m²)
- 200 m² // Hors terrains exploités en agriculture

Actions à venir

- Poursuivre la collaboration avec les Associations des Maires,
- Faire un point ensemble sur les nouvelles mesures et leurs mises en application

- Veiller à ce qu'ils ne donnent encore pas les listes
- avant octobre 2016

Avec les Maires

Auprès Maires

Niveau national

Niveau local

- Alerte aux députés et sénateurs
- sur l'instabilité fiscale
- insupportable et l'importance de complètement supprimer le système

- Maintenir la pression